

**Conseil économique et social**Distr. générale
23 mars 2022Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarantième réunion
Dakar (hybride), 11-13 mai 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

I. Introduction

1. L'intégration régionale reste une priorité essentielle pour l'Afrique. Elle vise à transformer les petites économies fragmentées du continent et à accélérer leur intégration afin qu'elles puissent bénéficier d'économies d'échelle dans la production et le commerce. L'intégration est un moyen important pour assurer une croissance économique et un développement équitables, comme cela est souligné dans le Traité instituant la Communauté économique africaine (1991) et l'Acte constitutif de l'Union africaine (2000).

2. Les pays africains ont continué à faire des progrès notables en matière d'intégration sous-régionale et continentale, mais des défis persistent. Il s'agit notamment de l'insuffisance des ressources financières, du mauvais état des réseaux d'infrastructures, de l'absence de mécanismes appropriés pour le suivi des progrès et des lacunes dans la mise en œuvre des politiques et des accords. Il est donc essentiel de suivre correctement les progrès de l'intégration pour consolider les acquis durement obtenus et tracer la voie des réalisations futures.

3. Le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), un marché continental unique pour les biens et les services, est l'une des réalisations récentes les plus significatives du continent sur la voie du commerce et de l'intégration des marchés. Signé en 2018, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine bénéficie du soutien des États membres tant de l'Union africaine que des communautés économiques régionales. Ces dernières restent les piliers et les éléments constitutifs de la Communauté économique africaine, tout comme les zones de libre-échange créées par les communautés économiques régionales sont les éléments constitutifs de la ZLECAf.

4. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a eu des effets socio-économiques délétères dans le monde entier. Bien que les économies africaines aient fait preuve d'une grande résilience face à la volatilité mondiale, les chocs négatifs provoqués par la crise sanitaire ont sapé la croissance de la production et constitué une menace pour les efforts de réduction de la pauvreté sur le

* E/ECA/COE/40/1.



continent¹. Dans le contexte actuel d'incertitude due à la pandémie, il est essentiel que les pays exploitent les possibilités offertes par le programme d'intégration régionale - y compris les initiatives stratégiques telles que la ZLECAf - afin d'accélérer la reprise et la transformation économiques dans l'après-COVID-19.

5. Le présent rapport décrit les progrès réalisés sur des aspects importants de l'intégration en Afrique, qui ont été évalués à l'aide de plusieurs cadres et outils de suivi élaborés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement². Plus précisément, le rapport met en évidence les progrès réalisés aux niveaux continental, sous-régional et national sur les principales dimensions de l'intégration, à savoir l'intégration commerciale, l'intégration productive, les infrastructures et l'énergie, l'intégration macroéconomique, la gouvernance, la paix et la sécurité, l'intégration sociale et la libre circulation des personnes. Le rapport souligne également les efforts que le continent et les communautés économiques régionales ont déployés pour libéraliser le commerce des services, en s'appuyant sur la 10^e édition du rapport intitulé "État de l'intégration régionale en Afrique" (ARIA X), récemment publiée conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

II. Intégration du commerce

6. La contribution de l'Afrique au commerce mondial reste faible. Le commerce des marchandises représente la plus grande part du commerce international du continent, bien que le commerce des services ait rapidement augmenté au cours des dernières décennies. Le commerce intra-africain s'est contracté de 1,6 % en 2019, après une croissance de 18 % en 2018. Les communautés économiques régionales ont continué à commercer davantage avec le monde extérieur qu'entre elles et, par conséquent, la croissance du commerce intra-africain est restée faible par rapport aux autres régions du monde.

7. L'Union européenne absorbe une grande partie des exportations africaines, une tendance qui devrait changer avec le départ du Royaume-Uni de l'Union. Entre 2017 et 2019, l'Union européenne a représenté en moyenne 63,4 % des exportations de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et 40,3 % des exportations de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). Toutes les communautés économiques régionales, à l'exception de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), importent davantage de l'Union européenne que des pays qui les composent. L'UMA et la CEN-SAD ont la plus grande part d'importations en provenance de l'Union européenne, soit 46,8 % et 35,8 %, respectivement. Les pays de la CAE et de l'IGAD importent davantage d'Asie que de leurs pays membres. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est la seule communauté qui progresse dans l'augmentation des importations en provenance de ses États membres. Le commerce entre les États membres de la SADC était relativement important, représentant 19 % de leurs exportations.

¹ Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2021 : De la résolution de la dette à la croissance – Une feuille de route pour l'Afrique (2021). Disponible à l'adresse <https://www.afdb.org/fr/knowledge/publications/african-economic-outlook>.

² Les conclusions du présent rapport sont tirées en grande partie du chapitre 1 d'ARIA X et, dans une moindre mesure, de l'Indice d'intégration régionale en Afrique, de l'Indice d'ouverture en matière de visas en Afrique et de l'Indice-pays des affaires de la ZLECAf.

8. L'Afrique continue de déployer des efforts pour stimuler le commerce intra-africain, notamment par l'adoption de politiques et de stratégies d'industrialisation aux niveaux national et régional. Le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ce dernier couvrant à la fois les biens et les services) sont des mesures importantes prises récemment à cette fin. L'Accord devrait éliminer plus de 90 % des droits de douane sur les marchandises, libéraliser progressivement le commerce des services et créer un marché africain unique de plus d'un milliard de consommateurs, dont le produit intérieur brut (PIB) total dépasse les 3 000 milliards de dollars. Plus qu'une zone de libre-échange traditionnelle, la ZLECAf couvre également des domaines tels que l'investissement, le commerce des services, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence, et pourrait également couvrir le commerce électronique à l'avenir. D'autres initiatives continentales clés, notamment le Marché unique du transport aérien africain et le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, seront essentielles à la mise en œuvre réussie de la ZLECAf. La CEA a continué de mener des travaux de recherche et d'analyse, ainsi que d'apporter un soutien technique visant à améliorer les perspectives de réussite de la mise en œuvre de ces initiatives. En particulier, la CEA a apporté son soutien aux États membres et aux communautés économiques régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et sous-régionales visant à opérationnaliser la ZLECAf.

9. Le secteur des services a largement contribué à la croissance et au développement global du continent ces dernières années. Pourtant, le commerce des services en Afrique est bien en deçà de son potentiel, puisqu'il ne représente que 2 % des exportations mondiales de services. La mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui comporte un protocole sur le commerce des services, constitue un véritable tremplin pour la libéralisation et l'intégration des services en Afrique. La CEA a continué à soutenir les États membres de l'Union africaine dans les négociations relatives à l'Accord, notamment sur les offres tarifaires. La 10^{ème} édition de *l'État de l'intégration régionale en Afrique* a été délibérément axée sur la libéralisation du commerce des services au sein de la ZLECAf. Elle contient également un certain nombre de conclusions et de recommandations importantes, qui contribueraient grandement à améliorer les perspectives de mise en œuvre de la ZLECAf et, plus particulièrement, à améliorer les résultats du continent en matière de commerce des services.

10. Toutes les communautés économiques régionales disposent, sous une forme ou une autre, d'un accord sur le commerce des services, même si la portée de ces accords varie³. En 2012, la SADC a adopté un protocole sur le commerce des services, dont l'article 7 prévoit la reconnaissance mutuelle des qualifications, licences et autres réglementations émises par les États membres, tandis que l'article 6 autorise les États à réglementer leurs industries nationales, à condition que cette réglementation soit administrée de manière raisonnable, objective, transparente et impartiale. En 2010, la CAE a adopté un protocole de marché commun qui met l'accent sur la libre circulation des biens, de la main-d'œuvre, des services et des capitaux ; il a été récemment élargi pour inclure tous les secteurs de services. La CEDEAO travaille depuis 2016 à une politique sous-régionale des services et a réalisé une harmonisation réglementaire dans les télécommunications et les transports. Les États membres de l'Union

³ Mburu-Ndoria, Emily, "*African Continental Free Trade Area: Liberalising Trade in Services for Trade Facilitation*" (Zone de libre-échange continentale africaine : Libéraliser le commerce des services pour faciliter le commerce) (Genève, CNUCED, 2015).

économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont remporté de nouveaux succès dans la libéralisation du commerce des services dans la sous-région.

11. La Communauté économique des États d’Afrique centrale (CEEAC) et le Marché commun de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe (COMESA) ont conclu des accords de coopération dans certains secteurs des services ; toutefois, il n’existe pas d’accord contraignant pour les États membres. Pourtant, les clauses relatives au droit d’établissement dans le traité de la CEEAC sur la libre circulation des personnes permettent une liberté importante dans le commerce des services. De leur côté, les États membres du COMESA ont adopté des règlements visant à libéraliser le commerce des services, mais les listes d’engagements sont toujours en cours de négociation. La Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC) a entrepris une plus grande intégration du secteur des services, en particulier dans les domaines du transport aérien et des télécommunications. L’UMA, la CEN-SAD et l’IGAD ont peu progressé vers des initiatives ou des accords contraignants visant une plus grande intégration du secteur des services dans leurs communautés respectives. Ces disparités de résultats en ce qui concerne l’intégration du secteur des services et du commerce des services ont des conséquences sur la mise en œuvre de la ZLECAf. La CEA a récemment publié le rapport intitulé *Gouverner l’interface entre la Zone de libre-échange continentale africaine et les communautés économiques régionales*, dans lequel elle a formulé des recommandations pratiques pour soutenir une interface cohérente, coordonnée et pleinement réactive entre la ZLECAf et les communautés économiques régionales. Elle a également indiqué comment tirer parti des succès de l’intégration commerciale et des enseignements tirés des difficultés rencontrées dans l’application des accords de libre-échange au niveau des communautés économiques régionales, en vue d’améliorer la mise en œuvre de l’accord portant création de la ZLECAf.

12. Les performances de l’Afrique dans son ensemble en matière d’intégration de la production restent faibles, comme le montre le score moyen de 0,2 (sur 1,0) obtenu par les pays africains à cet égard dans l’Indice d’intégration régionale en Afrique, 33 pays obtenant un score inférieur à la moyenne⁴. Le score d’intégration productive reflète la participation d’un pays aux chaînes d’approvisionnement et de valeur régionales. L’UMA et la CAE sont les communautés les plus performantes à cet égard, avec des scores de 0,45 et 0,43, respectivement, tandis que la CEDEAO, avec un score de 0,2, a été la moins performante des communautés. Au niveau des pays, l’Afrique du Sud s’est classée en tête du continent, suivie par le Nigéria et l’Angola. Le Congo, le Lesotho, l’Éthiopie, la Mauritanie, le Niger et le Soudan du Sud sont les pays les moins intégrés, avec des scores inférieurs à 0,1.

13. Les disparités des scores d’intégration productive entre les pays et les communautés donnent à penser que la production n’est pas uniformément répartie sur le continent et que les pays ne tirent pas profit de leurs avantages comparatifs. Pour améliorer l’intégration de la production, il est essentiel de mettre en place des chaînes de valeur régionales innovantes dans divers secteurs en utilisant des technologies améliorées, des intrants de meilleure qualité et des techniques de commercialisation actualisées. Une logistique performante est nécessaire pour les chaînes d’approvisionnement régionales et pour l’intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

⁴ L’intégration productive est la mesure dans laquelle un pays dispose de capacités productives complémentaires à celles des autres pays de sa région, de sorte qu’il peut se spécialiser dans les étapes de production pour lesquelles il dispose d’un avantage comparatif, bénéficiant ainsi d’économies d’échelle (Banque africaine de développement, Commission de l’Union africaine et Commission économique pour l’Afrique, Indice d’intégration régionale en Afrique (IIRA) 2019 (Addis-Abeba, 2019). Disponible à l’adresse suivante : <https://repository.uneca.org/handle/10855/43768>.

14. À l'heure où le continent envisage sa reprise et sa transformation économiques après la pandémie de COVID-19, il faut veiller à ce que ces dernières soient soutenues par des modes de production et des types d'investissements plus inclusifs et durables, facilités par des politiques innovantes bien coordonnées, telles que celles proposées dans l'accord portant création de la ZLECAf. En intensifiant le commerce régional, en réduisant les coûts commerciaux et en rationalisant les procédures aux frontières, la mise en œuvre réussie de l'Accord et des réformes de politiques connexes renforcerait considérablement la résilience des pays africains et leur capacité à résister aux chocs économiques futurs et à assurer une croissance durable.

15. Pour soutenir les efforts visant à promouvoir l'investissement productif et l'intégration sur le continent, la CEA a récemment publié le rapport de recherche intitulé « *Vers la mise en place d'une zone commune d'investissement au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine : uniformiser les conditions régissant les investissements intra-africains* ». Ce rapport présente un certain nombre de recommandations importantes qui permettraient d'améliorer et d'harmoniser le paysage de l'investissement sur le continent et, ce faisant, de renforcer la productivité et la compétitivité en Afrique et de tirer parti de l'espace commercial plus vaste créé par la ZLECAf. La CEA a également continué à soutenir les États membres dans l'élaboration et l'utilisation de guides d'investissement électroniques et dans la production de notes d'orientation sur le développement des chaînes de valeur régionales, notamment dans le secteur pharmaceutique dans le cadre de l'initiative pharmaceutique ancrée dans la ZLECAf.

III. Intégration macroéconomique

16. L'intégration et la convergence macroéconomiques sont essentielles pour intensifier le commerce intra-régional, renforcer la stabilité macroéconomique régionale et promouvoir une plus grande responsabilité publique. Les résultats concernant la dimension macroéconomique de l'intégration du continent varient selon les communautés économiques régionales. En 2019, la CEEAC et la CAE ont été les plus performantes à cet égard. Ces communautés ont été suivies, par ordre de performance, par l'UMA, la CEDEAO, l'IGAD, la SADC et le COMESA. À l'heure actuelle, cinq des communautés (COMESA, CAE, CEEAC, CEDEAO et SADC) disposent de critères de convergence macroéconomique primaires, consistant principalement en des objectifs d'inflation ainsi qu'en des plafonds pour les déficits budgétaires, la dette publique et les déficits des comptes courants. Certaines communautés ont également des critères secondaires, qui portent sur la promotion d'une plus grande responsabilité budgétaire et la stabilité des taux de change. Chaque communauté rencontre des difficultés particulières pour remplir ses critères.

17. La SADC a défini ses objectifs de convergence macroéconomique dans son protocole sur les finances et les investissements de 2006, qui prévoit une coopération en matière de politique économique afin de promouvoir la stabilité dans la sous-région. Dans l'ensemble, la SADC a progressé en ce qui concerne ses critères primaires, car davantage de pays ont amélioré leurs résultats en matière d'inflation, de déficit budgétaire et de déficit des finances publiques en 2019 par rapport à 2018. En 2014, les États membres de la CAE ont adopté un protocole sur l'établissement d'une union monétaire, dans le but de créer une monnaie commune. Les États de la CAE ont rempli les critères d'inflation, de déficit budgétaire et de ratio de la dette publique en 2018 et 2019.

18. Le COMESA a mis en place un conseil de convergence, qui a établi une feuille de route vers une union monétaire. En 2019, il a fait réaliser une révision des critères de convergence primaires afin de mieux coordonner les politiques

macroéconomiques des États membres. Les critères révisés n'ont pas encore été finalisés. Le COMESA a neuf critères secondaires pour promouvoir la stabilité dans la sous-région, qui comprennent des objectifs concernant son plan d'action visant à harmoniser la supervision bancaire et concernant l'adhésion aux principes fondamentaux des systèmes de paiement d'importance systémique⁵. Ni les critères d'inflation ni les critères de déficit budgétaire du COMESA n'ont été remplis en 2018 et 2019.

19. La CEEAC a réalisé des progrès limités en matière de convergence macroéconomique. En revanche, la CEMAC, qui utilise le franc CFA d'Afrique centrale, a fait des progrès en la matière. Si les critères primaires de la CEMAC sont largement conformes à ceux des autres communautés économiques régionales, des modifications ont été apportées pour exclure l'impact des cours des produits de base ; ainsi, ses critères secondaires incluent le maintien d'un équilibre budgétaire primaire à partir du PIB non pétrolier⁶. La CEDEAO a adopté des critères de convergence primaires et secondaires qui sont davantage respectés par les États membres de l'UEMOA⁷. La CEDEAO a prévu d'élargir l'UEMOA pour couvrir l'ensemble de la communauté économique régionale, mais des problèmes de convergence subsistent. Seul le critère relatif à la dette publique de la CEDEAO a été rempli en 2018.

IV. Évolution des infrastructures et du secteur de l'énergie

20. Les investissements dans les infrastructures (notamment les transports routiers, ferroviaires et aériens, l'approvisionnement en eau et en énergie, et les technologies de l'information et de la communication (TIC)) ont joué un rôle moteur dans la croissance du continent au cours de la dernière décennie⁸. Le développement des infrastructures est essentiel pour soutenir les autres dimensions de l'intégration aux niveaux sous-régional et continental et est indispensable à la mise en œuvre effective de la ZLECAf. Cependant, le continent accuse d'énormes déficits infrastructurels qui entravent ses progrès en matière de développement socio-économique. Le montant annuel des financements nécessaires à un développement adéquat des infrastructures sur le continent est estimé à entre 130 et 170 milliards de dollars, le déficit de financement annuel se chiffrant à entre 68 et 108 milliards de dollars. Les déficits infrastructurels dans les domaines de l'énergie et des transports, en particulier, constituent des obstacles majeurs. La crise de COVID-19 et son incidence sur les bilans budgétaires des gouvernements, ainsi que les perturbations de la production au niveau mondial, ont retardé les projets d'infrastructure et menacent de creuser davantage les déficits infrastructurels.

A. Infrastructures routières

21. La densité routière en Afrique, hors Afrique du Nord, représente environ un tiers de celle de l'Asie du Sud. Seul un quart des routes sont goudronnées, de sorte que les temps de trajet sont deux à trois fois plus longs que dans des

⁵ COMESA, Facilitating Multilateral Fiscal Surveillance in Monetary Union Context with Focus on COMESA Region (Faciliter la surveillance budgétaire multilatérale dans le contexte de l'Union monétaire, l'accent étant mis sur la région du COMESA) (Lusaka, 2017).

⁶ Fonds monétaire international, "Central African Economic and Monetary Union: Selected Issues", IMF Country Report No. 21/50 (Washington, 2017).

⁷ Les États membres de l'UEMOA utilisent collectivement le franc CFA d'Afrique de l'Ouest.

⁸ Banque africaine de développement, "Africa Infrastructure Development Index (AIDI), 2020" (Abidjan, juillet 2020). Disponible à l'adresse <https://www.afdb.org/en/documents/economic-brief-africa-infrastructure-development-index-aidi-2020-july-2020>.

corridors comparables en Asie⁹. Les dirigeants africains continuent de soutenir les initiatives continentales, notamment les projets transcontinentaux dans le cadre du programme de la Route transafricaine, qui vise à promouvoir le commerce par le développement des infrastructures routières et la gestion des corridors commerciaux routiers. Le réseau de la Route transafricaine comprend neuf routes d'une longueur totale de 56 683 kilomètres (km). Le réseau est complet à 60 %, les 40 % restants étant constitués de tronçons manquants. Récemment, la Banque africaine de développement a débloqué environ 13 millions de dollars pour réaliser des études de faisabilité pour des projets qui sont en cours de planification et de formulation, comme le corridor routier Abidjan-Lagos. La Banque mondiale a approuvé en septembre 2020 une subvention de 130,8 millions de dollars de l'Association internationale de développement pour faciliter la circulation des biens et des personnes et améliorer l'accès aux services sociaux et aux emplois dans les districts accueillant des réfugiés dans la sous-région du Nil occidental en Ouganda.

B. Transport ferroviaire

22. Le réseau ferroviaire africain est estimé à environ 75 000 km sur une superficie de 30,2 millions de km², soit une densité d'environ 2,5 km pour 1 000 km², bien en deçà de la moyenne mondiale de 23 km pour 1 000 km². Au niveau continental, la mise en œuvre du Réseau ferroviaire intégré africain à grande vitesse, l'un des programmes phares de l'Agenda 2063, a été approuvée dans le cadre du plan de développement à moyen terme du Réseau, qui couvre la période 2025-2045. Le programme vise à développer un réseau ferroviaire continental panafricain à grande vitesse qui permettra de relier les capitales et les centres commerciaux africains, de réduire les coûts de transport et de décongester les systèmes d'infrastructure existants.

C. Transport aérien

23. Lancé en 2019, le marché unique du transport aérien africain, projet phare de l'Agenda 2063, offre une grande possibilité d'assurer une intégration plus profonde et de favoriser la libre circulation des biens et des personnes sur le continent. Le secteur du transport aérien en Afrique emploie plus de 6,2 millions de personnes. Les vols intérieurs représentent 28 % du marché ; les vols régionaux et internationaux représentent respectivement 17 % et 55 %. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur le secteur du transport aérien en Afrique, et les restrictions liées à la pandémie ont entraîné un déclin de la connectivité aérienne sur le continent.

D. Information et communication

24. L'accès aux TIC s'est considérablement amélioré en Afrique au cours de la dernière décennie et constitue un facteur important de l'Indice de développement des infrastructures en Afrique¹⁰. Néanmoins, la fracture numérique persiste, et les prix élevés des services de TIC ont longtemps empêché l'accélération de la transformation numérique du continent. En 2019,

⁹ Emmanuel Amoah-Darkwah et Ricardo Reboredo, "The impact of the COVID-19 pandemic on infrastructure development in Africa". The China Africa Project, 2 juillet 2020. Disponible à l'adresse : <https://chinaafricaproject.com/analysis/the-impact-of-the-covid-19-pandemic-on-infrastructure-development-in-africa/>.

¹⁰ Banque africaine de développement, " L'indice de développement des infrastructures en Afrique 2018 " (juillet 2018). Disponible à l'adresse : <https://www.afdb.org/fr/documents/document/the-africa-infrastructure-development-index-july-2018-103158>.

près de 21 % de la population africaine a utilisé Internet, contre 80 % en Europe. C'est dans les pays d'Afrique australe que le coût des données est le plus élevé. Le Zimbabwe paie le prix le plus élevé au monde par gigaoctet (75,20 dollars), suivi de la Guinée équatoriale (65,83 dollars) et de Djibouti (37,92 dollars). À l'inverse, le Soudan (0,68 dollars) et la République démocratique du Congo (0,88 dollars) paient tous deux moins de 1 dollar par gigaoctet.

E. Énergie

25. L'accès à une énergie moderne, fiable et durable est essentiel au développement socio-économique de l'Afrique et crucial dans la lutte du continent contre la pandémie de COVID-19. La consommation d'électricité sur le continent reste faible par rapport à d'autres régions, la consommation moyenne par habitant se chiffrant à environ 200 kilowattheures par an. Alors que la consommation par habitant est inférieure à 100 kilowattheures par an au Bénin, en Éthiopie et au Soudan du Sud, elle est supérieure à 1 500 kilowattheures par an en Afrique du Sud, au Botswana, en Égypte, en Libye, à Maurice et en Namibie. Près de 600 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité et environ 900 millions dépendent de la biomasse et des combustibles traditionnels pour la cuisson des aliments¹¹. La capacité de production d'électricité du continent, qui est environ la moitié de celle de l'Asie du Sud-Est, devra augmenter considérablement pour répondre à une demande croissante.

26. Dans le contexte de la crise actuelle, il est essentiel de disposer d'un approvisionnement en électricité fiable pour soutenir le secteur de la santé, les entreprises et les citoyens, car les modes de vie changent en raison du télétravail, de l'enseignement à distance, etc. Les entreprises qui fournissent des connexions électriques hors réseau et de l'énergie de cuisson propre sont confrontées à des perturbations majeures en raison de la pandémie. Cette situation nuit à l'accès à l'énergie et, si l'on n'y remédie pas, elle entravera l'entrée sur le marché d'opérateurs du secteur privé et l'intégration régionale, tout en augmentant la vulnérabilité nationale aux chocs macroéconomiques.

F. Financement des infrastructures

27. En 2018, un montant total de 100,8 milliards de dollars a été engagé pour le développement des infrastructures, soit une augmentation de 33 % par rapport à la moyenne 2015-17, ce qui représente un record pour le continent. Cette mobilisation des ressources a été réalisée grâce à des partenariats public-privé et à une coopération aux niveaux continental et international. Pourtant, un déficit de financement de 53 à 93 milliards de dollars par an subsiste. Sur le total des engagements, l'Afrique de l'Ouest a représenté 25,7 milliards de dollars (26 %). Cette sous-région est suivie par l'Afrique du Nord (20 %), l'Afrique du Sud (18 %) et l'Afrique de l'Est (14 %). Près de 13,7 milliards de dollars ont été alloués à l'Afrique australe, hors Afrique du Sud, et l'Afrique centrale a reçu 7 milliards de dollars (7 %). Le secteur de l'énergie a reçu près de 44 % de tous les financements, tandis que 32 % sont allés aux transports, 13 % à l'eau, 7 % aux TIC et 4 % aux investissements multisectoriels¹².

¹¹ Agence internationale de l'énergie, Perspectives énergétiques mondiales 2019 (novembre 2019). Disponible à l'adresse : www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2019.

¹² Consortium pour les infrastructures en Afrique, Tendances du financement des infrastructures en Afrique – 2018 (Banque africaine de développement, Abidjan, 2018). Disponible à l'adresse : https://www.icafrica.org/fileadmin/documents/IFT_2018/ICA_Infrastructure_Financing_Trends_in_Africa_-_2018_Final_En.pdf.

G. Infrastructure pour les pays africains sans littoral

28. L'Afrique compte la moitié des pays en développement sans littoral du monde, dont la plupart sont des pays à faible revenu. Les déficits infrastructurels que représentent des systèmes de transit et de transport inefficaces aux niveaux national, régional et continental entravent l'intégration de ces pays dans les chaînes de valeur existantes et entraînent des coûts élevés d'exportation et d'importation, avec des conséquences négatives sur la compétitivité, la croissance et le bien-être général. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 vise à répondre de manière plus cohérente aux besoins et aux problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral. Les mesures liées à la pandémie prises au début de cette crise sanitaire sans précédent, telles que la fermeture des frontières et les confinements, ont touché de manière disproportionnée le commerce et les investissements dans les pays en développement sans littoral. Cette situation est due à leur forte dépendance à l'égard du commerce transfrontalier.

29. La CEA a continué à soutenir l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres dans leurs efforts visant à relever les défis multiples et divers auxquels ils font face en matière d'infrastructures. Elle a poursuivi son appui à la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, notamment en faisant office de secrétariat pour l'élaboration de projets dans le cadre du Plan d'action prioritaire II du Programme, en travaillant sur la numérisation des infrastructures en tant que réponse à la pandémie, en procédant à un examen réglementaire du marché de l'électricité afin de faciliter l'efficacité des investissements du secteur privé et en menant des travaux de recherche pour mesurer les conséquences de la ZLECAf sur la demande d'infrastructures et de services de transport.

V. Intégration sociale

30. La pandémie de COVID-19 a renforcé la coordination et l'intégration dans le cadre de la réponse aux crises sanitaires internationales. L'intégration des soins de santé est assurée aux niveaux continental, sous-régional et national, comme en témoigne la mise en place de nombreuses initiatives sous-régionales de coopération en matière de santé, essentielles pour le redressement du continent et la réalisation de l'aspiration 1 et de l'objectif 1 de l'Agenda 2063. Dans la lutte contre la pandémie, la Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, a joué un rôle moteur qui est digne d'éloges. Les principales initiatives continentales ainsi menées par les Centres et poursuivies conjointement avec diverses parties prenantes et institutions partenaires, dont la CEA, ont porté sur la coordination régionale et la création de synergies ; les évaluations d'impact en matière de santé, de gouvernance, de politique et de développement socio-économique ; le renforcement des capacités et le partage des connaissances, notamment en matière de surveillance et de renforcement des capacités de dépistage ; les stratégies de communication sur les risques, les campagnes de sensibilisation et l'engagement social ; et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

31. La Plateforme africaine de fournitures médicales, lancée en 2020 par le Président de l'Union africaine et le Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, est une initiative clé de regroupement des achats pour surmonter les pénuries aiguës de médicaments sur le continent. Elle s'inscrit dans le cadre d'une initiative pharmaceutique menée par la CEA et ancrée dans la ZLECAf. Elle repose sur les principes de la mise en commun des achats, de la production locale d'équipements et de fournitures médicales et de l'harmonisation des

normes réglementaires et de qualité afin d'aider les acheteurs à accéder à des produits de haute qualité et les fournisseurs à accéder à un marché plus vaste, de réduire le coût des médicaments pour les consommateurs africains et de renforcer la transparence et l'efficacité. Bien que la Plateforme soit en place, le continent continue de faire face à des défis liés à la qualité des médicaments et des fournitures médicales. Il est donc urgent que les États membres de l'Union africaine entérinent et rendent opérationnelle l'Agence africaine des médicaments afin de réglementer et d'harmoniser les produits médicaux et de réduire la circulation des médicaments de qualité inférieure et ainsi préserver des vies. La CEA, dans le cadre de l'initiative pharmaceutique, a continué à travailler avec les institutions partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine, pour faire en sorte que davantage d'États ratifient le Traité portant création de l'Agence africaine des médicaments et pour assurer sa mise en œuvre effective.

32. Au niveau sous-régional, les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies ont créé cinq centres de coordination qui sont directement reliés aux systèmes de santé nationaux. Le centre de coordination en Afrique de l'Ouest est intégré au Centre régional de surveillance et de contrôle des maladies de l'Organisation ouest-africaine de la santé de la CEDEAO, qui existait déjà. Les quatre autres centres ne sont pas intégrés dans les communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine. Le degré d'engagement des communautés économiques régionales, des centres de coordination régionaux et des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies a été variable au cours de la pandémie de COVID-19. Les centres semblent avoir joué un rôle majeur dans les réponses de la CAE et de la SADC à la pandémie. Une action concertée reposant sur les cadres et instruments sous-régionaux et continentaux des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, de l'Agence africaine des médicaments et des communautés économiques régionales laisse présager une plus grande efficacité des efforts transfrontaliers de lutte contre les pandémies. Cependant, pour qu'ils puissent jouer leur rôle, les instruments sous-régionaux et continentaux doivent être renforcés, dotés de ressources adéquates et légitimés par la ratification et l'adaptation aux conditions locales.

VI. Gouvernance, paix et sécurité

33. Le nombre et l'intensité des conflits armés ont diminué en Afrique au cours de la dernière décennie, mais les menaces des acteurs armés non étatiques persistent. De nouveaux foyers de mauvaise gouvernance et de conflit sont apparus dans certaines parties du continent. Le terrorisme commence à se répandre en Afrique, ce qui en fait l'une des principales menaces pour la gouvernance, la paix et les institutions de sécurité, mais aussi pour l'intégration et le développement. Ces dernières années, des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits ont été mis en place grâce à la collaboration entre diverses parties prenantes, notamment le système des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales. En 2019, l'Union africaine a adopté comme thème annuel "Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020". L'objectif était de faciliter la réalisation d'une Afrique sans conflit, intégrée et prospère, comme le prévoit l'Agenda 2063. Toutefois, les résultats de ces efforts ont été mitigés. De nombreux pays et sous-régions ont fait des progrès, tandis que d'autres ont connu une stagnation ou un recul, comme en témoigne la recrudescence des changements anticonstitutionnels de gouvernement, qui a entravé le processus d'intégration régionale.

34. Les efforts conjoints de la CEEAC, de l'Union africaine, du système des Nations Unies et d'autres partenaires ont été essentiels pour résoudre divers conflits liés à la gouvernance au Burundi, au Cameroun, en République

centrafricaine et en République démocratique du Congo. Par exemple, en République démocratique du Congo, la situation globale en matière de paix et de sécurité a continué de s'améliorer après que le premier transfert pacifique du pouvoir depuis 1960 a eu lieu en janvier 2019. La coopération entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales (à savoir le COMESA, la CAE et l'IGAD), aux côtés du système des Nations Unies, de la Ligue des États arabes et d'autres parties prenantes, est restée axée sur la gouvernance, la paix et la sécurité aux Comores, en Éthiopie, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. La Somalie, par exemple, a progressé sur la voie de la réconciliation politique, de la sécurité et du redressement économique, même si elle reste fragile et vulnérable aux menaces sécuritaires, en partie parce que certaines parties du pays échappent encore à l'autorité de l'État.

35. En Afrique du Nord, la crise libyenne, complexe et évolutive, a constitué le principal défi en matière de gouvernance, de paix et de sécurité. Les multiples acteurs du conflit libyen ont diminué le rôle de l'UMA, la principale communauté économique régionale de la sous-région, qui aurait dû jouer un rôle central dans la résolution de la crise malgré ses nombreux défis internes. Le conflit a freiné l'intégration régionale en affaiblissant l'UMA et la CEN-SAD, obligeant cette dernière à déplacer temporairement son siège de Tripoli à N'Djamena.

36. En Afrique australe, la plupart des pays jouissent d'une paix et d'une sécurité relatives et sont considérés comme étant assez bien gouvernés. L'accord de paix historique entre le Gouvernement mozambicain et le mouvement d'opposition de la Résistance nationale du Mozambique, conclu en août 2019 et suivi d'élections réussies et pacifiques en octobre 2019, a imprimé un nouvel élan à la paix et à la sécurité dans la sous-région. Cependant, le terrorisme est devenu une menace majeure dans le nord du Mozambique, faisant de nombreuses victimes, déplaçant de nombreuses personnes et perturbant l'industrie pétrolière et gazière. Une approche sous-régionale de cette menace est en cours d'élaboration par la SADC. De même, après l'explosion de violence xénophobe en Afrique du Sud en 2019, l'Union africaine et la SADC ont travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement sud-africain pour empêcher l'escalade, examiner les causes profondes et trouver une approche collective sous-régionale et continentale.

37. En Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, le système des Nations Unies, la CEDEAO et d'autres acteurs clés ont continué à faire face à des situations politiquement instables au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et dans le grand Sahel, notamment à la montée du terrorisme et du trafic de drogue. Le Mali et le grand Sahel ont présenté certaines des préoccupations sécuritaires les plus pressantes du continent pendant une grande partie de la période 2019-2020, malgré des initiatives louables de réconciliation et de médiation. Depuis 2012, le Mali est en proie à un conflit qui a débordé sur le Burkina Faso et le Niger voisins.

VII. Migration et libre circulation des personnes

38. Les dirigeants africains ont reconnu l'importance de la libre circulation des personnes en tant que moteur essentiel de l'intégration sous-régionale et continentale. Cette aspiration a été concrétisée par l'adoption en janvier 2018 du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Malgré la volonté commune et les actions entreprises pour atteindre cet objectif, les progrès sont mitigés et les défis persistent. Le Protocole doit être ratifié par 15 pays pour entrer en vigueur et être appliqué. À ce jour, il a été ratifié par quatre pays seulement (Mali, Rwanda, Niger et Sao

Tomé-et-Principe) et signé par 33 autres¹³. La mise en œuvre effective du Protocole favoriserait la croissance grâce au développement du secteur privé, au tourisme, à l'éducation et à la compétitivité, et améliorerait le bien-être des pays africains. La Commission de l'Union africaine a pris l'initiative d'élaborer des lignes directrices pour la conception, la production et la délivrance d'un passeport de l'Union africaine, qui serait accessible aux citoyens des États membres.

39. Les Africains ne bénéficient actuellement d'une exemption de visa que pour 25 % des autres pays africains ; ils doivent obtenir un visa à l'arrivée dans 24 % des cas ; et ils doivent avoir un visa pour se rendre dans 51 % des pays. En 2020, les visas électroniques étaient disponibles dans 24 pays (46 % des pays africains)¹⁴. Malgré la pandémie de COVID-19, 50 pays ont maintenu ou amélioré leur score à l'Indice d'ouverture en matière de visas, et 20 d'entre eux ont progressé dans le classement. L'UMA, la CAE, la CEDEAO et la SADC obtiennent des résultats particulièrement bons en matière de réciprocité ouverte. En outre, sur la base de l'Indice d'intégration régionale en Afrique 2019, la CAE et la CEDEAO ont obtenu les meilleurs résultats parmi les communautés économiques régionales en termes de libre circulation des personnes, tandis que le COMESA a obtenu les résultats les plus faibles.

VIII. Conclusion et recommandations

40. Les communautés économiques régionales et les États membres de l'Union africaine ont accompli des progrès louables dans la mise en œuvre de leurs programmes d'intégration respectifs. Cependant, un certain nombre de défis persistent, notamment l'insuffisance des ressources financières, la médiocrité des réseaux d'infrastructures, le manque de mécanismes appropriés de suivi des progrès et les lacunes dans la mise en œuvre des politiques d'intégration. Des efforts collectifs sont donc nécessaires de la part de toutes les communautés économiques régionales, des partenaires clés et des principales parties prenantes au projet d'intégration, en particulier dans le domaine de la santé.

41. Le lancement de la ZLECAf, qui s'inscrit dans des cadres d'intégration sous-régionaux et continentaux, est en mesure d'accélérer le redressement du continent après la crise sans précédent de COVID-19. En ouvrant l'accès à un vaste marché, en intensifiant le commerce régional, en réduisant les coûts commerciaux et en rationalisant les procédures aux frontières, la ZLECAf offre aux pays africains toute une série de possibilités, notamment en leur permettant de diversifier leurs exportations, d'accélérer la croissance et d'attirer des investissements directs nationaux et étrangers plus productifs. À moyen et long terme, la ZLECAf devrait renforcer la capacité des pays africains à résister aux futurs chocs économiques et à maintenir une croissance durable dans l'après-COVID-19.

42. La CEA continuera d'accorder la priorité à la fourniture d'un appui aux États membres, aux communautés économiques régionales, à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat de la ZLECAf en vue de la mise en œuvre intégrale de celle-ci, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et sous-régionales, ainsi que par la mise en œuvre des conclusions et recommandations des trois rapports suivants : *État de l'intégration régionale en Afrique* ; *Vers la mise en place d'une zone commune d'investissement au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine* :

¹³ Comité technique spécialisé sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées, " Rapport d'étape sur la libre circulation des personnes en Afrique " (Commission de l'Union africaine, 2019).

¹⁴ Banque africaine de développement et Union africaine, "Africa visa openness report 2021" (31 décembre 2021). Disponible à l'adresse : <https://www.afdb.org/en/documents/africa-visa-openness-report-2021>.

*uniformiser les conditions régissant les investissements intra-africains; et
Gouverner l'interface entre la Zone de libre-échange continentale africaine et
les communautés économiques régionales.*
